



Compte rendu Réunion Bureau COREVIH Occitanie 14/01/2019 (Bureau 2019 N°1)

Présentiel : Jacques REYNES, Cyril MARTIN,

Visio ou téléphone : DELOBEL Pierre, MOLINIER Guy, SPENATTO Nathalie, AUMAITRE Hugues, MARCE Franck

Coordinatrices COREVIH Occitanie, TOURRETTE Nathalie

Excusé(e)s : Marie BISTOQUET, Sonia GONZALES, Pauline LANSALOT-MATRAS, Isabelle LEPAIN, Nadia RACHEDI,

Rédaction : Nathalie TOURRETTE (relue par M. REYNES)

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 11 décembre 2018 :

Le compte rendu est validé.

2. Retour des Associations pour l'appel à projets associatif relatif aux IST et au VIH TRANSMIS par l'ARS au COREVIH

L'Agence Régionale de Santé Occitanie a transmis au COREVIH en date du 21 décembre 2018, le cahier des charges du prochain appel à projets associatif relatif aux IST et au VIH. Le COREVIH a diffusé le document le 7 janvier 2019, auprès de tous ses membres en sollicitant une réponse collective des Associations. Le document du collectif a été communiqué aux membres du Bureau.

Le bureau s'interroge sur son degré réel de latitude pour faire évoluer le cahier des charges, sachant que les observations du COREVIH auprès de l'ARS, doit intervenir le 18 janvier 2019 au plus tard.

Suite à la question de P. DELOBEL, G. MOLINIER précise que l'appel à projets constituera l'unique source de financement des Associations par l'ARS. Ce mode de financement remplacera les dialogues de gestion selon C.MARTIN. Les projets des Associations seront mis en concurrence dans la région. Les frais de structure seront financés à hauteur de 10%. Mme CHOMA doit rencontrer chaque association avant le 15 mars prochain.

Le bureau s'interroge sur les notions suivantes, en précisant que l'ARS devra apporter des éclaircissements aux Associations :

- « **Convergence des couts** » et « **homogénéisation de l'offre de services associative** ». :
- F. MARCE indique que la réponse se trouve au dernier point du paragraphe c page 6 ;

- «Promoteur » unique. :

Si le promoteur est le responsable financier du projet, cela risque de poser des problèmes de fonctionnement entre Associations participant au même projet.

Le bureau souligne l'absence d'annexe financière indiquant le montant de l'enveloppe consacrée à cet appel à projets.

Enfin, le cahier des charges comporte des éléments d'exclusion, notamment :

- Public jeune en milieu scolaire et universitaire
- Action en milieu festif non communautaire

Le bureau est d'accord sur le fait que le cahier des charges oriente le financement des actions sur la prévention primaire au détriment des PVVIH , des jeunes et des IST .

F.MARCE alerte sur le fait que le COREVIH doit être vigilant sur le devenir et le financement des projets existants. Des mutations seront nécessaires pour les Associations engagées dans la lutte contre le VIH. Le dialogue avec l'ARS doit être maintenu tout au long du processus afin de permettre l'adaptation de chacun pendant la période de dépôt des projets. L'ARS doit être sollicitée pour un rendez-vous avant le 15 mars 2019, date limite de remise des projets.

J REYNES, insiste sur le fait que la réflexion commune des Associations doit être transmise à l'ARS pour mettre en valeur le caractère collectif et fédérateur de leur démarche.

Il est décidé de transmettre à l'ARS, un document reprenant cette réflexion. G. MOLINIER et C MARTIN travailleront sur ce sujet pour envoyer au COREVIH, dans la semaine, le texte définitif. Celui-ci fera l'objet d'un message d'accompagnement du COREVIH reprenant les points d'incertitudes évoqués ci-dessus.

3. Questions diverses

G. MOLINIER déplore que l'animatrice territoriale Occitanie OUEST du COREVIH ne reçoive pas toutes les informations en provenance de l'ARS et de la COordination HEPatite en Occitanie.

N TOURRETTE explique que cette situation est due au retard pris par le CHU de TOULOUSE dans le recrutement de la Coordinatrice Hépatite côté Ouest et que Mme WEY refuse d'assurer l'intérim.

La situation devrait se stabiliser avec l'arrivée de Natacha PENALVA. N. TOURRETTE précise qu'elle est en contact avec I.LEPAIN pour l'aider à organiser le même type de journées de formation TROD que celles qui sont organisées à Montpellier.